

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/En-bref-56283>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°85 > **En bref...**

**16 avril 2020**

## En bref...

### Cigéo, c'est pour bientôt ?!

Petit aperçu de ce qui nous attend en 2020 et 2021 pour la lutte contre l'enfouissement.

**Sur le plan de l'instruction administrative**, l'ANDRA mène plusieurs dossiers en parallèle :

- La demande de déclaration d'utilité publique (DUP) a été déposée fin 2019 et est en cours d'instruction par les services de l'État. L'objectif ? Faire déclarer le projet d'intérêt général pour pouvoir exproprier. Une enquête dite d'utilité publique, assortie d'une étude d'impacts, doivent avoir lieu au second semestre. Si le projet est autorisé la DUP suivra au plus tard un an après ;
- La demande d'autorisation de création (DAC) devrait être déposée d'ici fin 2020. Son instruction devrait durer plusieurs années. Le décret d'autorisation est attendu par l'ANDRA pour 2023-2024 ;
- Des procédures de concertations, des demandes de défrichement par exemple, et des instructions administratives sur les projets connexes à Cigéo (raccordement au réseau eau, route, gaz, électricité et voie ferrée).

**Sur le terrain**, des travaux préparatoires sont déjà en cours et de gros travaux devraient commencer sous peu :

- *Janvier à juin* : préparation des chantiers eau, déviation de la route, chantier et début des fouilles autour du laboratoire ;
- *Septembre à décembre* : sécurisation et défrichement du Bois Lejus, préparation des travaux du poste électrique, de la plateforme de Gondrecourt et des liaisons entre les différents sites, renforcement de la ligne SNCF Nançois-Gondrecourt et déviation de la route départementale ;
- *2021* : poursuite des travaux "préparatoires" ;
- *2022* : les "gros travaux" pourraient commencer.

## Le chiffre

**200** C'est le nombre d'arbres abattus pour la construction d'une digue de 3 kilomètres sur 4 à 4,5 mètres de haut et 20 mètres de large à Gravelines. Selon EDF, un écologue a estimé la "zone peu propice à la nidification" (sic).

Un des arbres sera replanté en hommage à un technicien décédé en 2011... ou comment se faire passer pour plus valeureux qu'on ne l'est ?



© Adobe Stock

Les infos EDF : <https://frama.link/DigueGraveline>

---

## Plus d'électricité à Flamanville

Saviez-vous que la centrale de **Flamanville ne produit pas d'électricité depuis 16 mois** [1] ? On ne parle pas du futur EPR, mais bien des deux "bons" réacteurs respectivement de 34 et 33 ans. En fin d'année 2019, EDF prévoit la reconnexion du réacteur 1 le 31 janvier 2020, au lieu du 15 décembre et celle du réacteur 2 le 29 février 2020, au lieu du 31 janvier. En début d'année 2020, EDF reporte la reconnexion des deux réacteurs au 31 mars. Mais début mars on apprend un report au 31 mai. On attend maintenant la prochaine annonce de report. Arrivera-t-on à 24 mois d'arrêt de production ? On est en droit de se le demander. EDF évoque pêle-mêle : le soin apporté à la réalisation des chantiers des quatre diesels, des aléas climatiques, le chevauchement entre certaines activités des tranches 1 et 2 qui créé des tensions sur les ressources humaines et techniques et le mouvement social de la fin d'année 2019 (rhaaaa ces syndicalistes, alors !). Mais ne serait-ce pas plutôt dû à la surveillance renforcée de l'ASN et à la découverte de trop nombreuses anomalies,

## Greenpeace condamnée mais continue

La Cour d'appel de Metz a condamné le 15 janvier 2020 l'ONG à plus de 300 000 euros d'amende au titre du préjudice matériel après l'entrée d'activistes sur le site de Cattenom en octobre 2017.

Si les peines des huit militants ont été réduites (sauf pour son directeur de campagne), celle de l'association a été réévaluée à la hausse. Poursuivie en tant que personne morale l'ONG a été condamnée à verser la somme de 211 806 euros au titre du préjudice matériel et économique, et celle de 50 000 euros en réparation du préjudice moral et une peine d'amende de 25 000 euros à EDF.

Dans son arrêt, la Cour écarte "l'état de nécessité pour risque industriel", les juges réfutent le caractère "imminent" du danger, soulignent "la gravité" des faits, justifiant ainsi la sévérité et insistent sur le caractère potentiellement incitatif de l'infraction à savoir que cela pourrait ouvrir la porte aux actions de personnes malveillantes. L'ONG va se pourvoir en cassation et continue de dénoncer le risque nucléaire. L'action du 21 février dernier au Tricastin pour demander sa fermeture le prouve.

Quelques images de l'action sur : <https://frama.link/GP-Tricastin>.

---

### Notes

[1] Le réacteur 1 est à l'arrêt depuis le 18 septembre 2019, à cause de traces de corrosion sur les diesels de secours, et le réacteur 2 a été stoppé dans le cadre de sa visite décennale, le 10 janvier 2019.